



Pour citer cet article :

« Notation des pupilles », IPES de Cadillac, 1944, 1 p.



NOTATION des PUPILLES

Toute pupille est notée tous les jours, par chacune des personnes qui s'occupent d'elle dans le courant de la journée sur :

sa conduite,
son travail,
son entrain aux jeux et aux sports,
sa tenue.

NOTES

0 = Nul	6)
1 = très mal	7 (assez bien
2)	8 = bien
3 (mal	9 = très bien
4 = médiocre	10 = parfait
5 = passable	

Tous les 15 jours chaque éducatrice rassemble toutes les notes obtenues par les pupilles de son groupe et en fait la moyenne.

Cette moyenne est examinée à la conférence du personnel du samedi.

Les notes et récompenses qui s'y rattachent sont décernées so-
lennellement.

A la fin du mois, les notes des 2 quinzaines sont totalisées pour le calcul du pécule.

Petites Récompenses attachées aux notes :

- à partir de 7/10 - promenades
- autorisation de se farder discrètement.
8/10 - Croix d' Honneur
- autorisation de porter quelques petits bijoux et colifichets.
- autorisation de faire des achats à la cantine.

Avec 6 Croix d' Honneur :

- Inscription au Tableau d' Honneur
- Missions de confiance.
- Cinéma en ville (sous surveillance).

Avec 12 Croix d' Honneur :

- Témoignage de satisfaction.
- Membre de la "Cour d' Honneur".
- Permission de 8 à 15 jours.

CADILLAC, le 13 Novembre 1944
La Directrice,